

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Vendredi 9 juin 2023 à 20 H 00

Convocation : 30/05/2023

Affichage : 13/06/2023

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Monika MIBORD, Valérie BENDERITTER, Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Thomas VUITTENEZ, Philippe HUSSON

Excusés : Mme Sylvie ROSSIGNOL, Mr Olivier MATHEVON

Procuration : Mmes Isabelle NONNOTTE à Mme Caroline MEYER, Crystel MARCELLE à Mme Laure VALENTIN, Martine ROBEZ à Mr Robin BOIRAL, Mrs Fabrice DESTAING à Mme Nathalie HONORIO, Florian GRANDPERRIN à Mr Alain GOUNAND

Nombre de votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Valérie BENDERITTER

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal.

Mme Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réserves sur l'arrêt du PLUi

L'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité ce point supplémentaire.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Réserves sur l'arrêt du PLUi

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Jura Nord est devenue compétente en matière d'Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLUi compris depuis le 1er janvier 2014.

Madame le Maire indique que, conformément aux dispositions en vigueur, notre Commune, membre de la Communauté de Communes est invitée à détailler les modifications par délibération de l'arrêt du projet de PLUi.

L'avis favorable sera assorti des réserves suivantes :

Certains secteurs ne sont plus constructibles alors que des habitations sont présentes sur les terrains :

- Sur la sortie de Dampierre, côté Ranchot, au niveau de l'impasse Cabone, classer la parcelle triangulaire en UR
- Sur le lotissement « le Cléau », remettre selon le plan en UR
- Sur la rue de Fraisans, demande de classification en UR
- En bas de Chateauneuf, rue des Forges, mettre le terrain en UR au lieu de N
- Aux Granges, remettre le triangle en UH au lieu de A

Aux minerais, au chemin de l'étang, remettre une bande de terrain à classer A au lieu de Ap afin de pouvoir réaliser des annexes.

Aux Minerais, remettre la bande de terrain derrière les habitations en Ap pour éviter les constructions en double rideau.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident de donner un avis favorable au projet de PLUI arrêté mais assorti des réserves, remarques et demandes de modifications.

Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Madame le Maire précise l'objet de ce Conseil qui a pour but de désigner les délégués et délégués suppléants dans le cadre des futures élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les **deux membres** du conseil municipal **les plus âgés** à l'ouverture du scrutin et des **deux membres** présents **les plus jeunes**, il s'agit de :

- GOUNAND Alain et MEYER Caroline
- PHILIPPE Aurélien et FALCONNET Anthony

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Madame le Maire indique que compte tenu de la population de Dampierre, 5 Délégués et 3 Suppléants doivent être élus (arrêté du Préfet) selon un secteur de liste.

Madame le Maire demande si des membres du Conseil municipal souhaitent se présenter pour être Délégué ou Suppléant.

La liste « L » présentée au Maire contient une liste de candidats de 8 personnes, 5 délégués et 3 suppléants nommée liste L comportant les noms suivants :

- VALENTIN Laure (Déléguée)
- GOUNAND Alain (Délégué)
- HONORIO Nathalie (Déléguée)
- PHILIPPE Aurélien (Délégué)
- MIBORD Monika (Déléguée)
- HUSSON Philippe (Suppléant)
- MEYER Caroline (Suppléante)
- FALCONNET Anthony (Suppléant)

Madame le Maire fait donc procéder au vote à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement, 16 votes exprimés : la liste L obtient 16 voix.

Conformément le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, la circulaire préfectorale NOR : IOMA2308397J du 30/03/2023 et l'arrêté préfectoral DCL-BRGAE-392023-0511-0004 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner, la liste L obtient donc cinq postes de délégués (Mme VALENTIN Laure, Mr GOUNAND Alain, Mme HONORIO Nathalie, Mr PHILIPPE Aurélien et Mme MIBORD Monika), et trois postes de suppléants (Mr HUSSON Philippe, Mme MEYER Caroline et Mr FALCONNET Anthony).

La séance est levée à 21h20

Le Maire
Laure VALENTIN